

## Résumé de la réunion du CM du 02 DECEMBRE 2025

### 1) Bilan comptable

Un pré bilan de fin d'année a été réalisé le 25/11/2025.

Les dépenses de fonctionnement sont à ce jour réalisées à hauteur de 75.97 %

Les recettes de fonctionnement sont à ce jour réalisées à hauteur de 76.41 %

Les dépenses d'investissement sont à ce jour réalisées à hauteur de 5.02 %

Les recettes d'investissement sont à ce jour réalisées à hauteur de 5.40 %

### 2) Primes de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que des primes de fin d'année sont octroyées au personnel communal. Ces primes ont été versées en 2024 dans les conditions suivantes pour un montant total de 4970 €. Les membres du Conseil Municipal décident de statuer sur les primes 2025.

### 3) Salle socioculturelle : tarifs et modalités location

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location 2025 de la salle socioculturelle :

SALLE SOCIO CULTURELLE	PARTICULIERS ASSOCIATIONS SOCIETES DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ASSOCIATIONS SOCIETES EXTERIEURES A LA COMMUNE
<b>LOCATION 24 HEURES (8h à 8h)</b>	145 + électricité	290 + électricité
<b>LOCATION 48 HEURES (8h à 8h j+1)</b>	230 + électricité	420 + électricité
<b>A PARTIR DU 3 ième jour</b>	80€/jour électricité	+ 80€/jour + électricité
<b>REUNION 8H-&gt;13H OU 14H-&gt;20H</b>	70€/jour électricité	+ 80€/jour + électricité
<b>REUNION 8H-&gt;20H</b>	115€/jour électricité	+ 130€/jour + électricité
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>1<sup>ère</sup> fois gratuite sauf électricité et taxes ordures ménagères</b> <b>2 ème fois demi-tarif (tarif associations de la commune) + électricité + taxes ordures ménagères</b> <b>3 ème fois tarif associations communales + électricité + taxes ordures ménagères</b>	

<b>Taxes ordures</b>	<b>20 € par location</b>		
<b>REUNION FEB + INSTALLATION</b>	<b>360 € (électricité comprise)</b>		
Prestation ménage intégral		170 €	170 €
Prix d'une table cassée		180 €	180 €
Prix d'une chaise cassée		80 €	80 €

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la salle socioculturelle au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### 4) Tarifs cantine

Monsieur le maire rappelle que le tarif de la cantine est de 3,15 € pour les enfants et de 4,80€ pour les adultes.

Ce tarif couvre uniquement l'approvisionnement des denrées alimentaires mais n'inclut pas les frais de personnel (cantinière et agents de service) ainsi que les fluides (Eau électricité chauffage) dont le coût de revient est estimé à environ 4,50 € pour 2025, ce qui porterait le coût total d'un repas à plus de 8 euros.

Le conseil décide de fixer le prix des repas du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de la façon suivante :

Repas enfants : 3,30 €

Repas adultes : 5,00 €

#### 5) Transfert de compétences au profit du SEA Rive Gauche Allier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SEA Rive Gauche Allier a bien validé le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une réunion a eu lieu entre le syndicat et la Mairie de Bransat afin de définir les conditions du transfert. Il sera uniquement axé sur la compétence eau et assainissement et la station. Les excédents d'investissement et de fonctionnement ainsi que le matériel ne seront pas transférés.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour finaliser le dit transfert et signer tous les documents afférents.

#### 6) Approbation du rapport de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement de la Commune de Bransat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conclusions et l'avis motivé du Commissaire enquêteur concernant la révision du zonage d'assainissement sur la Commune de Bransat (voir compte rendu intégral de la réunion de conseil pour prendre connaissance de l'avis).

Vu la décision de l'autorité environnementale du 10 mars 2025 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée sur la commune de Bransat et pour laquelle le commissaire enquêteur n'a reçu aucune observation écrite ni opposition ;

Vu les avis et conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le projet de révision du zonage d'assainissement en date du 28 octobre 2025 ;

le Conseil municipal, arrête le zonage d'assainissement des eaux usées conformément au plan et au dossier joints à la délibération :

▪ Assainissement collectif :

- le Bourg
- Maupertuis

▪ Assainissement non collectif :

- Le reste du territoire communal

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

Informe que le zonage d'assainissement sera tenu à la disposition du public en mairie de BRANSAT ;

Autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) Point sur la mise en place de la taxe d'aménagement sur les parcs agrivoltaïques

Ce point sera abordé à la prochaine réunion du conseil municipal.

8) Demande de subventions au titre du fonds de concours 2025

Une subvention va être demandée pour le financement de l'acquisition d'une armoire chaude auprès de la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne au titre du fonds de concours, la commune de Bransat ayant un reliquat non utilisé de 505 €. La demande de subvention va être faite par le Maire.

Le montant de l'acquisition est estimé à 3723.62 € HT soit 4468.34 € TTC.

Le solde à charge sera financé par la commune par autofinancement.

9) Validation d'un nouveau contrat concernant le photocopieur

Le contrat de gestion du photocopieur installé à la mairie avec la société Konica Minolta arrive à échéance. Après négociation, la société Konica Minolta (28 Rue des Champins à Moulins) propose un cout copie noir et blanc de 0.0038 € HT au lieu de 0.004244 € HT dans l'ancien contrat. Elle propose également un coût copie couleurs de 0.038 € HT au lieu de 0.042436 € HT dans l'ancien contrat.

Compte tenu du nombre de copies couleurs et noir/blanc réalisées annuellement, le contrat proposé permettrait une économie trimestrielle de 255 € HT soit une économie annuelle de 1020 € HT (1224 € TTC).

## 10) Installation de bornes de recharge sur la place de la liberté et sur la place de la mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Deux implantations sont proposées : une borne sur la place de la Liberté et une borne sur la place de la Mairie.

Il précise que l'opération ne génère aucune dépense pour la commune : l'ensemble des coûts liés à la fourniture, à l'installation, à la mise en service, ainsi qu'à la maintenance des équipements est entièrement pris en charge par l'opérateur. Aucune participation financière n'est demandée à la collectivité.

La mairie prendra en charge uniquement les frais d'abonnement du compteur linky d'un montant de 45,00 €. En contre-partie de cette prise en charge, la société électrique 55 Charging paiera une redevance d'occupation correspondant au coût des kWh consommés majorés d'un centime. Cet engagement se fera sous forme d'une convention d'occupation de vingt ans.

## 11)Vente d'une parcelle communale à Monsieur CHERADAME Guillaume

Monsieur CHERADAME a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la commune, cadastrée section ZI n°153 et ayant une superficie de 170 ares.

Cette parcelle n'est actuellement affectée à aucun usage communal. Elle peut donc faire l'objet d'une vente conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, après décision du Conseil Municipal, au prix de 400 €.

## 12)Point sur la mise en place de la fibre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place de la fibre optique sur le territoire communal est en cours. Il précise que les opérateurs en charge du déploiement ont planifié les interventions nécessaires et que les travaux devraient permettre, à terme, d'assurer une couverture intégrale de la commune courant 2026.

## 13)Entretien de sépultures : offre de Madame WOLFF Déborah

Madame Déborah WOLFF, domiciliée à Saint-Pourçain-sur-Sioule et gérante d'une entreprise familiale spécialisée dans l'entretien de sépultures, a sollicité la commune afin de présenter son activité aux administrés.

Madame WOLFF indique que son entreprise « Soin Éternel Déborah et Christophe » propose des prestations destinées aux familles qui, en raison de l'éloignement, du manque de temps ou de difficultés de santé, ne peuvent assurer elles-mêmes l'entretien des sépultures de leurs proches. Elle a transmis un flyer de présentation exposant les services offerts.

Monsieur le Maire propose de faire connaître cette entreprise auprès de la population, notamment par voie d'affichage, sur le site de la commune et par la mise à disposition d'informations en mairie.

## 14)Point sur la liquidation judiciaire de la SAS JUST QUEEN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par courrier en date du 15 octobre 2025 transmis par la SELARL MJ ET ASSOCIÉS, liquidateur judiciaire de la SAS JUST

QUEEN, la commune a été informée de la situation de cette société, placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Dijon en date du 23 juillet 2025.

Il rappelle que la SAS JUST QUEEN, immatriculée sous le n° 892 330 721 et exerçant une activité de distribution de pizzas au moyen d'automates, était titulaire d'un bail ou d'une convention d'occupation relative à l'emplacement communal situé 31 D103500 Bransat.

Le liquidateur judiciaire indique que la poursuite d'activité n'ayant pas été autorisée par le Tribunal et qu'aucune trésorerie ne permettant le règlement des loyers n'est disponible, il a procédé à la résiliation du bail liant la commune à la société JUST QUEEN, conformément à l'article L.641-12 du Code de commerce. Cette résiliation est effective immédiatement, sans préjudice de tout éventuel contentieux antérieur.

Monsieur le Maire précise également que le liquidateur a fait savoir que les opérations d'inventaire et la vente aux enchères éventuelle des biens dépendant de la liquidation seraient conduites par les études désignées par le Tribunal, comme indiqué dans le courrier reçu.

Actuellement plusieurs restaurateurs seraient intéressés par la reprise de ce distributeur.

#### 15)Point sur les travaux de voiries

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les travaux de voiries ont débutés mi-novembre après réception de l'accord de principe du Conseil Départemental de l'Allier nous allouant une subvention de 15 % au lieu de 30 %.

Les premiers travaux consistent en la réalisation des différentes bordures. La réfection des voiries sera, quant à elle, réalisée au printemps. En effet, les conditions météorologiques actuelles ne permettent pas de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions.

#### 16)Feu d'artifice du 13 décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le feu d'artifice aura lieu le samedi 13 décembre 2025. Il sera tiré à 18h30 et suivi d'une soirée organisée par l'association sportive Bransat Saulcet Le Theil. Monsieur le Maire souhaite une participation des membres du Conseil Municipal dans la mesure de leur possibilité.

Un repas tartiflette, jambon cru, salade, dessert est proposé au tarif de 18 euros par personne et 10 euros pour les enfants jusqu'à 10 ans.

#### 17)Vœux 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le 25 janvier 2026 à 11h00. Le vin d'honneur sera offert par la municipalité, il et sera suivi de la traditionnelle choucroute organisée par le comité des fêtes. La participation de la totalité des élus du conseil est souhaitée.

#### 18) Divers

- Relation avec l'association SABRE
- Proposition commerciale LAMPADAIRES SOLAIRES
- Résolution accord UE-MERCOSUR